

# Assurance-invalidité (AI) : facteurs de réussite de la réadaptation professionnelle

[Un rapport](#) tente de répondre à des questions liées à l'efficacité de la réinsertion professionnelle, à la suite de l'acceptation de deux postulats par le Parlement (Postulat [19.4407](#) Feri et [22.3237](#) Gapany).

L'étude examine la situation des personnes qui se sont annoncées à l'AI entre 2008 et 2021. Pendant cette période et à partir de la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI, le nombre de mesures de réadaptation délivrées par l'AI a augmenté de 17% à 26% des nouvelles demandes alors que la part des rentes connaît le parcours inverse, en passant de 26% à 17%.

Le rapport a analysé les situations dans lesquelles les personnes réalisaient, quatre ans après le dépôt de la demande AI, un revenu mensuel supérieur à 3'000 francs. La proportion de ces dernières a progressé de 31% à 38% sur la période observée. Chez les personnes qui ont bénéficié de mesures d'intervention précoce, la proportion des personnes qui exercent une activité lucrative est passée de 67% à 71%.

## **L'AI n'influence pas tous les facteurs de réussite**

Selon le rapport, le succès des mesures de réadaptation dépend de plusieurs facteurs, en partie influençables par l'AI : l'octroi rapide de mesures de réadaptation professionnelle, l'individualisation de ces mesures, leur lien étroit avec les conditions du marché du travail, et l'accompagnement coordonné des assurées et des assurés. D'autres facteurs de réussite ne dépendent pas de l'AI, tels que le faible taux de chômage dans certaines régions, le haut niveau de qualification des assurés et de l'existence du revenu d'une activité lucrative au moment de l'annonce à l'AI.

Pour d'autres éclairages, voir notre rubrique [Assurances sociales >> Assurance invalidité \(LAI\)](#)